



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MOTOS HORS ROUTE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MOTOS HORS ROUTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mardi 19 mars 2024 à 19 h par visioconférence

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Constatation de la régularité de la convocation
4. Constat du quorum
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023
7. Suivi de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023
8. Présentation du rapport annuel d'activités
9. Présentation du rapport financier au 31 décembre 2023
10. Nomination de l'auditeur externe pour l'année 2024
11. Élections
12. Commentaires et suggestions des membres
13. Mot de la fin
14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Le président M. Olivier David-Corbeil souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée. La réunion débute à 19 h.

2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Le directeur général informe les membres présents que selon le Chapitre 2, Assemblées générales des membres, Article 21.2 des règlements généraux « Le président de la Fédération est désigné d'office président d'assemblée ».

Il est ensuite proposé de nommer l'administrateur de la Fédération M. Francis Ouimette à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposé par : M. Francois Cominardi, Supermoto Québec

Secondé par : M. Michel Couvrette, Paradis du Quad Ouareau

AGA-2024-01 – Il est proposé et dûment appuyé de nommer M. Francis Ouimette à titre de secrétaire d'assemblée. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Le président d'assemblée indique que suivant la documentation lui ayant été présentée, l'avis a bien été transmis à tous les membres par courriel dans un délai d'au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée soit le 29 février 2024, tel qu'exigé par l'article 18.1 du chapitre 2 des règlements généraux de la Fédération; que l'ensemble des exigences prévues aux dispositions 18.1 à 18.5 du chapitre 2 des règlements généraux ont été respectées et que l'assemblée a donc été régulièrement convoquée.

4. Constat du quorum

Le directeur général de la FQMHR, M. Frédéric Lajoie, indique que selon l'Article 20 du Chapitre 2 des règlements généraux de la Fédération le quorum est composé des délégués des membres « club sentier », « club associatif », « parc récréatif » et associés présents ayant droit de vote et des administrateurs présents.

Il mentionne également le nombre important de délégués présents ayant droit de vote, une première en AGA par visioconférence.

Parmi les invités présents on souligne également la présence de :

- M. Benoit Dumais Services comptables Dumais Ouellette
- Mme Suzie Bernier Candidate Administratrice Sentier A

Les membres du conseil d'administration de la FQMHR présents et ayant droit de vote :

- M. Olivier David-Corbeil Président
- M. Alain Desmeules Administrateur
- M. Francis Ouimette Administrateur

Ainsi que les employés de la FQMHR :

- M. Frédéric Lajoie Directeur général
- M. Michel Brault Adjoint directeur général

AGA-2024-02 – Le quorum étant atteint, la réunion est officialisée.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté.

Proposé par : Mme Diane Lauzon, Club Quad Iroquois

Secondé par : M. Gabriel Ménard, Club Quad Iroquois

AGA-2024-03 – Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023

Il est proposé d'exempter la lecture du procès-verbal du 28 mars 2023 étant donné que tous l'ont reçu et lu avant la réunion.

Proposé par : Mme Diane Lauzon, Club Quad Iroquois

Secondé par : M. Gabriel Ménard, Club Quad Iroquois

AGA-2024-04 – Sur proposition dûment faite et appuyée, la lecture du procès-verbal du 28 mars 2023 est exemptée. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ensuite, il est proposé d'adopter le procès-verbal du 28 mars 2023.

Proposé par : Mme Diane Lauzon, Club Quad Iroquois

Secondé par : M. Gabriel Ménard, Club Quad Iroquois

AGA-2024-05 – Sur proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023 est adopté sans modification. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Suivi de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023

Le président M. Olivier David-Corbeil explique qu'aucun suivi est nécessaire, aucune demande n'ayant été faite et non répondue lors de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023.

8. Présentation du rapport annuel d'activités

Le président M. Olivier David-Corbeil et le directeur général M. Frédéric Lajoie font la lecture de leur rapport annuel d'activités, et le commente. M. Lajoie étant nouvellement en poste comme directeur général de la FQMHR, il en profite également pour dresser un bref historique de son cheminement professionnel et son engagement en tant que motocycliste hors route.

9. Présentation du rapport financier au 31 décembre 2023

M. Frédéric Lajoie informe les membres de l'assemblée que le rapport financier en date du 31 décembre 2023 se trouve aux pages 31 à 43 du cahier du délégué. Il invite ensuite M. Benoit Dumais, CPA Auditeur, CA des Services comptables Dumais Ouellette à présenter le rapport financier.

M. Dumais mentionne aux membres de l'assemblée que son cabinet a procédé à une mission d'examen qui comprend le bilan au 31 décembre 2023, les états de résultats, l'évolution des actifs nets, les résultats, les flux de trésorerie et la ventilation des charges. Il passe en revue le rapport financier et dit que nous terminons l'année avec un déficit de 16 312 \$. Il termine en disant qu'au cours de l'examen, il n'a rien relevé qui lui porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FQMHR au 31 décembre 2023.

M. Benoit Dumais, le président Olivier David-Corbeil et le directeur général M. Frédéric Lajoie répondent ensuite aux diverses questions des membres.

Messieurs David-Corbeil et Lajoie remercient M. Dumais pour sa présentation et l'invite à se retirer.

10. Nomination de l'auditeur externe pour l'année 2024

Le président M. Olivier David-Corbeil, avec l'accord du conseil d'administration, recommande d'utiliser les services de la firme de vérificateurs Services comptables Dumais Ouellette pour l'année 2024 et de procéder avec une mission d'examen. Il mentionne que M. Benoit Dumais a une très bonne connaissance de l'environnement de la fédération et qu'il maîtrise bien notre dossier. M. Frédéric Lajoie ajoute également que la FQMHR, suite à un appel d'offre, n'a reçu aucune offre à meilleur coût pour effectuer le travail.

Proposé par : M. Olivier David-Corbeil, président FQMHR

Secondé par : M. Gabriel Ménard, Club Quad Iroquois

AGA-2024-06 – Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé d'utiliser les services de la firme de vérificateurs Services comptables Dumais Ouellette pour l'année 2024 et de procéder avec une mission d'examen. La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Élections

Le directeur général informe les membres qu'il y a trois postes à combler en 2024 : les postes d'administrateurs membres : Parc récréatif, Club sentier et Motocycliste Sentier A.

Le comité de mise en candidature a reçu un seul bulletin de mise en candidature pour chacun des postes en élection. Ainsi, M. Olivier David-Corbeil du Parc X-Town est élu par acclamation au poste d'administrateur Parc récréatif pour les deux prochaines années. M. Alain Desmeules du Club Quad de la Matanie est élu par acclamation au poste d'administrateur Club sentier pour les deux

AGA 19 mars 2024

prochaines années. Mme Suzie Bernier du club VTT St-Nérée est élue par acclamation au poste d'administratrice Motocycliste sentier pour les deux prochaines années.

12. Commentaires et suggestions des membres

Le président M. Olivier David-Corbeil demande aux membres s'ils ont des commentaires ou suggestions à formuler.

Des discussions ont pris place sur :

- **Sujet 1 : Règlement de sécurité.** M. Frédéric Lajoie mentionne que son adoption est pour bientôt. Sa reconnaissance officielle au ministère de la Santé et au ministère de l'Éducation, donnera entre autres accès à de nouveaux programmes d'aide financière pour la FQMHR. Le règlement de sécurité sera très similaire à ce qui avait été présenté aux membres il y a quelques années (programme guidons, formation des officiels, etc.). M. Frédéric Lajoie ajoute que M. Benoit-Gilles Depont sera mandaté pour ce projet afin de terminer le travail amorcé.
- **Sujet 2 : Les adeptes de 4 et 5 ans en parc récréatif.** Le projet de règlement de sécurité est basé sur les règles internationales (FIM) qui précisent 6 ans comme âge minimum. Présentement, les parcs font signer des renonciations parentales pour les moins de 6 ans, que les assureurs reconnaissent généralement. La venue des motos électriques conçues pour cette clientèle sera un atout pour inciter le gouvernement à accepter un âge minimum de moins de 6 ans dans le Règlement.
- **Sujet 3 : Visites terrain.** M. Frédéric Lajoie indique qu'il prévoit visiter quelques parcs récréatifs en 2024. Une rencontre avec les organismes membres chaque été se veut une bonne façon de prendre le pouls de l'activité. L'ensemble des organismes pourra être visité sur une période de quelques années.
- **Sujet 4 : Développer la pratique en sentiers.** M. Frédéric Lajoie désire s'impliquer personnellement dans le développement de la pratique en sentiers, de façon à aggrandir le réseau de sentiers, tout en amenant de l'argent neuf dans les coffres des clubs sentiers et de la FQMHR.

13. Mot de la fin

Le président Olivier David-Corbeil et le directeur général Frédéric Lajoie remercient les membres pour leur présence et leurs commentaires à l'assemblée et leur souhaitent une bonne saison 2024.

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever la séance à 20h30.

Proposé par : M. Michel Couvrette, Paradis du Quad Ouareau

Secondé par : Mme Patricia Groulx, Motocross VTT de la Lièvre

AGA-2024-07 – Comme tous les points à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé et dûment appuyé que la présente rencontre soit levée à 20h30. La proposition est adoptée à l'unanimité.